

1. Désignation

L'UFOLEP Occitanie Pyrénées-Méditerranée (UFOLEP OPM) est un comité régional d'une fédération sportive multisport et affinitaire. L'une de ses activités est celle d'un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du sport et de l'animation dont le nom est Access Formation Sport Occitanie (AFSO). Son siège social est fixé 7, rue André Citroën 31130 BALMA. **L'UFOLEP OPM** conçoit, élabore et dispense des formations en région Occitanie.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'**UFOLEP OPM**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par l'**UFOLEP OPM** pour le compte d'un **client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes **conditions générales de vente**. Les présentes **CGV** prévalent sur tout autre document du **client** et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

Les formations dispensées visent à perfectionner les éducateurs sportifs déjà diplômés sur de nouveaux champs de compétences ou à former de nouveaux éducateurs sportifs professionnels. Les formations diplômantes et certifiantes dispensées sont de niveau.

3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. L'OF n'est pas soumis à la TVA.

Les frais d'inscriptions et administratifs sont dus dès l'inscription et resteront acquis au centre de formation.

En cas de financement personnel ou par votre entreprise, le règlement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 10 jours après la signature de votre contrat de formation : encaissement des frais administratifs
- Après le positionnement : règlement de 30% du cout total de la formation
- A mi-parcours : règlement de 40% du cout total de la formation
- Avant les certifications : règlement de 30% du cout total de la formation (solde)

En cas de parcours long et de financement personnel il pourra être procédé à un étalement différent qui devra être stipulé dans le contrat de formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute somme non payée à échéance entraîne :

- De plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités de retard en vigueur. **L'UFOLEP OPM** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse **aux frais du client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **l'UFOLEP OPM**.
- Le non règlement total de la formation implique la non présentation du ou de la **stagiaire** aux certifications finales et/ou la non délivrance d'attestation de fin de formation.

En cas de financement par un organisme tiers, le règlement sera adapté aux conditions de règlement du dit organisme (Pôle emploi, CPF, OPCO, ...)

4. Règlement par un OPCO

En cas de règlement par un **OPCO** dont dépend le **client**, il appartient au **client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée au **client**. Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas à **l'UFOLEP OPM** au plus tard 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, **l'UFOLEP OPM** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **client**.

En cas de subrogation, le **client** s'engage à payer les montants non pris en charge par l'**OPCO**.

5. Délai de rétractation, conditions d'annulation et de report de l'action de formation

A compter de la date de signature du présent contrat, le **stagiaire** a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du **stagiaire**.

Toute annulation du **client** doit être communiquée par écrit en lettre recommandée.

Si une annulation de la commande intervient avant le positionnement, les frais administratifs resteront acquis à l'**OF**.

6. Absence ou interruption d'une formation

Toute formation débutée doit être réglée en totalité et fera l'objet d'une facturation au client par **l'UFOLEP OPM**, même en cas de cessation anticipée, sauf cas de force majeure.

Il est rappelé que les sommes dues par le **client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

directement à l'**UFOLEP OPM**.

Les heures définies lors du parcours individuel de formation sont **obligatoires**. Se référer à l'article 8-2 du règlement intérieur pour la gestion des absences et des retards. En cas de procédure disciplinaire liée à cet article, les frais d'inscription et administratifs ainsi que les frais de formation resteront acquis à l'OF.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les dossiers de candidature sont pris en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Pour certaines formations, des prérequis sont exigés pour entrer en formation. L'**UFOLEP OPM** organise un positionnement permettant de retenir ou d'ajourner les **stagiaires**.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'**UFOLEP OPM** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités. Les sommes perçues seront alors intégralement remboursées.

8. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, et sur demande, un devis peut être adressé par l'**UFOLEP OPM** au **client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'**UFOLEP OPM** par tout moyen à la convenance du **client** (courrier postal, mail).

Le cas échéant, une convention financière est établie entre l'**UFOLEP OPM**, l'**OPCO** et/ou le **client**.

A l'issu de la formation, l'**UFOLEP OPM** remet une attestation de formation du **stagiaire**. Une attestation de présence peut être fournie au **client**, à sa demande.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'**UFOLEP OPM** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **clients** ou de ses **stagiaires**.

L'**UFOLEP OPM** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas de fortuit ou de cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'**UFOLEP OPM**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'**UFOLEP OPM**.

10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisés par l'**UFOLEP OPM** pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le **client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord auprès de l'**UFOLEP OPM**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **client** et le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formation.

11. Confidentialité

L'**UFOLEP OPM**, le **client** et le **stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'action de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant sur la proposition transmise par l'**UFOLEP OPM** au **client**.

L'**UFOLEP OPM** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les prestataires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **client** y compris les informations concernant les **stagiaires**, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Informatique et liberté

Le **client** s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'**UFOLEP OPM**.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- L'**UFOLEP OPM** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** et l'**UFOLEP OPM** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux de Toulouse seront seuls compétents pour régler le litige. Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.